

Ecrit par Echo du Mardi le 13 octobre 2020

# La maire d'Avignon demande un moratoire pour la 5G



**Alors que le débat sur le déploiement de la 5G en France s'intensifie, Cécile Helle, maire d'Avignon vient d'annoncer qu'elle était favorable à la mise en place d'un moratoire sur ce sujet.**

« Je m'interroge sur la précipitation qui semble entourer ce projet qui, en l'état actuel, m'apparaît prématuré tant que n'ont pas eu lieu une étude d'impact environnemental et une analyse sanitaire plus précises, explique-t-elle. Je souscris, en ce qui me concerne, à l'idée d'un moratoire au moins jusqu'au rendu de ce rapport de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) qui porte sur l'impact sanitaire, écologique et social du réseau et qui ne sera connu qu'au premier trimestre 2021. Il ne s'agit évidemment pas de s'opposer par principe au développement des nouvelles technologies mais tout simplement de respecter un principe de précaution



Ecrit par Echo du Mardi le 13 octobre 2020

qui, plus que jamais, s'impose à tous concernant le déploiement immédiat de la technologie 5G sur le territoire d'Avignon. »

La maire de la cité des papes n'est pas la seule dans cette démarche. Des villes comme Marseille, Lille, Nantes, Lyon, Bordeaux, Grenoble, Bourg-en-Bresse, Besançon ou Strasbourg souhaitent ce type de moratoire. En tout, une quarantaine de maires et une trentaine de députés, sénateurs et parlementaires européens (essentiellement des élus de gauche ou écologiste), soutiennent cette initiative.

En France, les premiers forfaits 5G, utilisables dans une dizaine de villes pour commencer, pourraient être proposés dès la fin de cette année. Ensuite, la 5G, qui doit permettre de faire face à [l'explosion du volume des données numériques](#), pourrait être la technologie dont l'adoption par le grand public dans le monde serait [la plus rapide dans l'histoire de l'Humanité](#). Il est ainsi prévu qu'elle atteigne le cap du milliard d'utilisateurs au bout de 3 ans et demi, contre 14 pour internet, 16 ans pour les smartphones ou bien encore 41 ans pour les cartes de crédit.